



COMMUNE DE HAUTECOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le **VINGT JUILLET à dix-huit heures**, en session ordinaire,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie LEDUC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Sont présents : Mr Borlet Denys, Mr Bulet Daniel, Mr Burgos Joël, Mr Clarey Pierre-Marie, Mme Fraissard Valérie, Mr Gaspard Martial, Mme Leduc Annie, Mr Sellier Joseph,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article - L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : Mme Brun Nadine qui a donné procuration à Mr Borlet Denys

Absent excusé : Mr Florian Paboeuf, Mr Laurent Marcaille

Date de convocation : 13 juillet 2023

Monsieur CLAREY Pierre-Marie a été élu secrétaire de séance

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

2 – Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2024 - 2030

Le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local défini aux articles L.302-1 à L.302-9-2 du Code de la construction et de l'habitation. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Le précédent PLH de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise concernait la période 2015-2021.

Le nouveau PLH 2024-2030 a été approuvé et arrêté en Conseil Communautaire le 28 juin 2023. Il concerne les six communes membres de la CCCT et tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets. Il répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques,

Pour que ce nouveau PLH soit confirmé, l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise doivent donc délibérer dans un délai de deux mois à compter du 28 juin 2023.

Le projet de PLH 2024-2030, réalisé par la communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT) comprend :

- Un diagnostic portant sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d’habitat sur la CCCT ;
- Un document d’orientation comprenant l’énoncés des principes et objectifs du programme. Ce document fixe une politique de l’habitat à moyen terme, concrète et opérationnelle, à partir d’objectifs précis, quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre global de l’équilibre, de la diversification et de la qualité de l’offre de logements ;
- Un programme d’action définissant les outils et moyens mis en œuvre par la CCCT, les communes et l’ensemble des partenaires afin de répondre aux orientations stratégiques. L’enjeu était d’identifier des actions pragmatiques et réalistes, opérationnelles, tenant compte des spécificités du territoire et des moyens financiers, dans un contexte législatif évolutif
- Des fiches par commune qui constituent la feuille de route commune à la CCCT et à chaque collectivité, actualisées chaque année avec une synthèse des chiffres clés, des objectifs et des potentiels / projets éventuels.

Le PLH 2024-2030 comprend quatre orientations qui sont les suivantes :

Orientations	Actions
Orientation 1 : Améliorer et requalifier le parc de logements existants	Action 1 - Améliorer les conditions de logements – précarité énergétique / habitat indigne / copropriétés
	Action 2 - Mobiliser les outils pour agir contre la vacance structurelle
Orientation 2 : Développer une offre suffisante, diversifiée et équilibrée	Action 3 - Diversifier l’offre de logements
	Action 4 - Mettre en place une stratégie foncière et d’aménagement pour assurer la conduite opérationnelle des objectifs du PLH
Orientation 3 : Proposer des réponses adaptées aux publics spécifiques	Action 5 - Répondre aux besoins liés au vieillissement et au handicap
	Action 6 - Améliorer l’accès au logement des jeunes et des actifs saisonniers
	Action 7 - Améliorer la prise en compte des besoins et l’accompagnement des ménages précarisés
Orientation 4 : Animer et suivre le PLH	Action 8 - Mettre en place une ingénierie spécifique logement à l’échelle de la CCCT

Une fois adopté, le Programme Local de l’Habitat 2024-2030 sera exécutoire sur l’ensemble du territoire de la CCCT. Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Donner un avis favorable argumenté au projet de PLH 2024-2030 de la CCCT,
- D’engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le Programme Local de l’Habitat.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE au projet de PLH 2024-2030 de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

3 – Adhésion au contrat ILLIWAP

Madame le Maire explique à l’assemblée que la société ILLIWAP est spécialisée dans la réalisation de prestations informatiques et la mise au point de logiciels spécifiques facilitant la communication entre les collectivités et les citoyens, en complément d’éventuels autres moyens de communication existants.

L’application associée au logiciel est gratuite pour l’utilisateur.

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation à distance par la collectivité du logiciel Illiwap, en mode Saas (le mode Saas est la mise à disposition d'un logiciel accessible aux utilisateurs via internet). L'abonnement à Illiwap permet un accès aux fonctionnalités de base de l'interface d'administration. L'outil propose ainsi des services de mise en ligne permettant de mettre en relation les citoyens avec leur collectivité. Les services ainsi proposés ont vocation à alerter (météo, décisions ou événements administratifs, consignes sanitaires...), à informer (travaux, fermetures, inscriptions...) et à créer des liens avec les habitants.

Le montant de l'abonnement est déterminé en fonction du nombre d'habitants comptabilisés (recensés) lors de la souscription à l'abonnement et de la version du logiciel utilisé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à passer avec la Société SAS ILLIWAP, groupe DIAGRAM dont le siège social est situé 40, rue des Aciéries, 42000 - Saint Etienne, représentée par Mr Dominique BAYON, DIT que le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 27 juillet, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant excéder quatre ans, DIT que la montant total de l'abonnement annuel s'élève au prix fixe de 125 euros H.T soit 150.00 euros TTC ; PRECISE qu'à titre exceptionnel, le produit a été mis à disposition de la Collectivité gratuitement par la Société pour une période d'essai allant du 22 juin 2023 au 26 juillet 2023. AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention avec la SAS ILLIWAP, groupe DIAGRAM.

4 - Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne

Considérant l'évolution significative du nombre d'attaque sur les troupeaux en Tarentaise ces six dernières années et le coût des indemnisations qu'elles ont engendrées ;

Considérant l'équilibre du système agro pastoral tel qu'il s'est développé en Tarentaise qui permet le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement ;

Considérant que les activités pastorales et l'action du pastoralisme sur les sols et la végétation contribuent à limiter les risques d'avalanche ;

Considérant l'incompatibilité des mesures de protection systématiques des troupeaux avec les autres activités et notamment le tourisme sur un territoire où la randonnée est très développée ;

Considérant que l'activité pastorale contribue au développement économique du territoire dans son ensemble et la menace que la prédation fait peser sur sa pérennité ;

Considérant le besoin urgent de mise en place d'actions concrètes pour lutter contre la progression des attaques des troupeaux ;

Madame le Maire propose au vote du Conseil Municipal une motion de soutien aux agriculteurs de Tarentaise dans la lutte contre la prédation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, - apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Tarentaise face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux, - interpelle Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Tarentaise de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme, maintien de l'équilibre et multi usagés. -demande des comptages plus objectifs avec des méthodes variées. -Adopte la motion à l'unanimité, des membres présents.

6 – Questions diverses

✓ Plateforme de dépôt à Grégny

A compter du lundi 04 septembre, la plateforme de dépôt à Grégny sera fermée.

Seuls les habitants de Hautecour y auront accès et la clé sera disponible au secrétariat de mairie.

En cas de travaux chez un particulier, seul le propriétaire des lieux pourra demander la clé en mairie, et non l'entreprise qui réalise les travaux.

Le conseil municipal rappelle que cette zone est destinée à ne recevoir en dépôt que des « matériaux inertes » : Gravats, pierres, remblai, terre.

Le conseil municipal rappelle que la déchetterie intercommunale située à Salins-Fontaine est accessible à tous et que vous pouvez y déposer toutes les autres catégories de déchets non autorisés à cet endroit.

- ✓ Mr Denys Borlet informe le Conseil Municipal que des panneaux d'information sur la protection des troupeaux vont être installés aux alpages : ces panneaux ont été mis à disposition par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.
- ✓ Le Conseil Municipal rappelle que les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune :

<https://hautecour-savoie.fr> – rubrique vie municipale

La séance est levée à 19h55

Le Maire, Annie Leduc



Annie LEDUC
Le Maire

Le Secrétaire de séance, Pierre-Marie CLAREY